



Le 20 Janvier 2026

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
Mail : info@ville-argentiere.fr

DÉCISION PORTANT CONFIRMATION DE LOCATION DES BIENS COMMUNAUX

Le Maire de l'Argentière-La Bessée :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération n° 2021-09-02 en date du 7 septembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal à Monsieur le Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'à la demande de Monsieur le Trésorier, il convient de valider l'ensemble des biens communaux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De valider l'état récapitulatif des locations des biens communaux ci-dessous désigné :

NOM	PRENOM	TYPE DE BAIL
ADAMEC	Philippe	Appart
LOPEZ	Louise	Appart
BECK	Gisèle	Appart
DEBARBIERI	Jean-Paul	Appart
BOUDJAHFA	Hadj	Appart
QUILICI	Carine	Appart
LAMBERT	Lucien	Appart
PELLEGRIN	Huguette	Appart
TOYE	Philippe	Appart
INRAE		Appart

AIT EL HAJ HSAYNE	Hassan	Garage
CLEMENTIN	Fabio	Garage
LOPEZ	Louise	Garage
PEREZ	Patrice	Garage
TIBAT	Fedaïel	Garage
AIT IDER	Lahoussaine	Garage
PONS DE VINCENT	Jérémy	Garage
PRIVAT	Michel	Garage
BENACHOURA	Fouzi	Garage
BENOIT	Jean Paul	Garage
BILON	Philippe	Garage
BONNET	Christian	Garage
BOSC	Pierre	Garage
COLL	Dominique	Garage
COLL	Dominique	Garage
DELHOUME	Robert	Garage
DEMIREL	Kiywet	Garage
FERRERA	David	Garage
EDF Petite Hydro Azur Ecrins		Garage
GUILLOT	Lina	Garage
HANSEN	Mireille	Garage
IDYASSI	Abdellah	Garage
LAGIER	Franck	Garage
LECADIEU	Claude	Garage
POPLIMONT/LEGRAIN	Eric/Corinne	Garage
MELQUIOND	André	Garage
MILLOT	Eric	Garage
OLLIVIER	Nathalie	Garage
OZCAN	Ersen	Garage
PINOT	Théo	Garage
PIOVANO	Pascal	Garage
RADUJKO	Bojan	Garage
RELEGO	Joao	Garage
RICHARD	Pierre	Garage
RIPPERT	Thierry	Garage
SANNA	Jean Antoine	Garage
VESTIEL	Valérie	Garage

LA POSTE		Locaux + Garage
GENDARMERIE		Local + appartements
CRFCK		Bureau + appartement
LES VAGUES A BOND		Local
FAVAUDON	Philippe	Local + parcelle
SONY PIZZA	LECADIEU Sonny	Parcelle
VIGNE	Jessyca	Parcelle
ROYER	Arnaud	Parcelle
GRANET		Parcelle
GAEC LES COCOTTES		Parcelle

Article 2 : Une communication en sera faite au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée. Ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet des Hautes-Alpes ainsi qu'au Comptable de la collectivité.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification.

Fait à L'Argentière-La Bessée
Le 20 janvier 2026

Le Maire,

A.SANCHEZ

